

préambule

La réforme des retraites est un sujet récurrent depuis plusieurs années car le pouvoir ne parvient pas à régler le problème qui est le sien ; c'est dire si les réformes passées ont été inefficaces.

Comme pour la gestion du budget, le pouvoir essaie de nous convaincre du caractère inéluctable de ce qui nous attend et des efforts que nous allons devoir supporter.

Sauf que rien de tout ça n'est vrai. Il n'y a pas de problème des retraites. C'est la classe dirigeante, commanditée par les très riches, qui perpétue volontairement les difficultés d'un système inadapté qui n'a malheureusement aucun avenir s'il continue dans l'impasse où il s'est aventuré. Toute réforme basée sur les postulats actuels est vouée à l'échec à terme. Une fois de plus le problème n'est pas abordé par le bon angle.

Les journalistes et chroniqueurs, spécialistes, experts et économistes de pacotille, mais aussi la plupart des concitoyens s'affrontent autour des seules questions suivantes :

- Comment équilibrer le régime des retraites ? Faut-il agir sur les taux de cotisations, les montants de retraite et leur revalorisation, ou sur l'âge de départ à taux plein à la retraite ?

- Faut-il privilégier et consolider les régimes obligatoires (Sécurité sociale, Agirc et Arrco, fonctionnaires et régimes spéciaux) ou faut-il développer un système individuel ou chacun prépare seul sa retraite ?

- Lequel des deux systèmes est le meilleur pour l'avenir : la capitalisation ou la répartition ?

Toutes les réponses sont dans ce qui suit, même les explications de technique actuarielle, mais la vraie question n'est pas posée ?

Y a-t-il un autre système qui permettrait de balayer les questions et le problème ?

Le rapport Delevoye n'a pas même posé cette question ; il s'est contenté, après un survol historique pas tout à fait exact qui aurait pu le mettre sur la voie, de se placer résolument dans le cadre du paysage existant pour déboucher évidemment sur les suggestions que le pouvoir avait arrêtées avant même le rapport. Le rapport Delevoye qui prétend avoir fait le tour de la question, ne l'a en réalité appréhendé que par le petit bout de la lorgnette pour nous obliger à ne regarder que par ce petit bout. Cela est vrai de la plupart des sujets pour lesquels il nous est imposé un champ de vision et de réflexion restreint dans lequel nous sommes contraints pour penser. « La pensée unique » en économie, en écologie, en sociologie et éthique, etc...

A la question y a-t-il un autre système plus juste et efficace, la réponse est évidemment OUI quand les sphères dominantes et privilégiées nous disent non ; je vais donc aller droit au but.

Ensuite je livrerai toutes les informations utiles pour maîtriser le débat qui va avoir lieu.

I – Le régime de retraite existant est-il le seul et le plus adapté au problème que pose la retraite : problème pour les individus et non pas pour l'état ?

- 1) Qu'est-ce que le problème de la retraite ? C'est de savoir de quelles ressources on disposera lorsqu'on cessera de travailler.
- a) La cessation d'activité dont il est question est la cessation définitive due au vieillissement. Mais la question est la même pour le chômage et l'invalidité qui sont deux cessations de travail involontaires. La solution retenue par notre société est identique dans les 3 cas. Il n'y a donc aucune raison pour séparer les situations en 3 régimes distincts. D'ailleurs à partir de 1945 les trois risques relevaient d'un régime unique. Ce n'est qu'en 1967 que 3 régimes distincts ont été créés. Pour des raisons comptables et surtout parce qu'il était prétendu qu'en gérant "plus finement" ce serait plus efficace. Cela a été une erreur qui a rendu impossible l'équilibre global. Il y a un effet de vases communicants évident entre la retraite et le chômage lorsque l'on touche à l'âge de la retraite. Lorsque l'un de régimes fait des économies l'autre voit son équilibre aller dans l'autre sens. C'est "le duel de la couverture" lorsqu'elle est trop étroite ; Quand l'un tire pour se couvrir, il découvre l'autre qui réagira à son tour en sens inverse. Jamais ils ne pourront être protégés ensemble s'il ne cherche pas la solution ailleurs.

Première remarque Pourquoi traiter seul le "risque" retraite plutôt que la globalité des 3 risques (risque est un terme inapproprié mais usuel qu'on va comprendre avec la deuxième remarque.)

- b) Quelques solutions évidentes pour la retraite, sont connues et ont été utilisées ?
- . une solution consiste à travailler jusqu'à sa mort. (solution individuelle)
 - . une autre est d'être pris en charge par sa famille. C'est une solution très ancienne qui a duré jusqu'à nos jours, mais tend à disparaître avec la distension des familles.(solution collective solidaire).
 - . En l'absence de famille les personnes âgées devenaient indigentes et avaient plusieurs options :
 - mourir de faim ou de maladie (sans parler de ces coutumes où l'on sacrifie les vieux qui sont une charge ; pour exemple les Inuits qui abandonnaient les vieux sur la banquise.) Éviction du problème
 - système D (vols, escroquerie, chercher une famille accueillante, etc.) (solution individuelle)
 - vivre de la charité individuelle ou organisée (l'église, les hospices, etc.) (solution solidaire collective ou individuelle)
 - se montrer prévoyant et économiser pour capitaliser de quoi survivre après la cessation d'activité. (solution individuelle).

Mais tous n'ont pas besoin de trouver une solution car ceux qui disposent d'un patrimoine suffisant pour leur assurer des ressources suffisantes sans qu'ils aient besoin de travailler ne sont pas concernés. Ou même seulement de posséder un capital suffisant que l'on pourra consommer au fil du temps jusqu'à sa mort. C'est cette solution que recherchent ceux qui économisent ; créer un capital conséquent à consommer ensuite ou un patrimoine suffisant pour vivre des ressources qu'il produit.

Deuxième remarque : Tous les concitoyens ne sont pas concernés

Cela est très important car cela va avoir une incidence déterminante sur la solution retenue et actuellement en vigueur. Cela va également conduire à confronter cette réalité au vœu d'universalité et d'équité du régime émis par le Président.

c) Lorsque la solution familiale n'était pas présente et que l'on voulait éviter le système D, le décès ou la charité, il restait la solution d'économiser que beaucoup ont adoptée. Il se posait alors un problème technique évident. Comment évaluer le montant des économies à constituer ? Il dépend évidemment du train de vie que l'on veut préserver mais aussi et surtout de la durée de vie après la cessation d'activité ; et ça nul ne peut le savoir. Les mathématiques de la statistique et des probabilités ont apporté une solution à tous ces individus qui souhaitaient économiser de manière isolée.

On ne peut pas prédire de la date du décès d'un individu en particulier mais ce que l'on a pu constater c'est comment vont s'étaler les décès dans un groupe donné. On ne sait pas quels individus vont décéder mais on a une bonne approximation du nombre d'individus qui vont décéder une année donnée. Pour cela les statistiques sont formidables car elles sont assez régulières sur des groupes importants qui permet de prédire certaines choses avec plus ou moins de fiabilité (les probabilités). Ces données, qui vont être compliquées ensuite avec l'introduction de calculs financiers vont donner « l'actuariat » qui est la base de l'évaluation des économies à constituer. Ces calculs, que les actuaires s'emploient à rendre incompréhensibles pour se valoriser et ne pas avoir à discuter, sont en fait simples à comprendre.

Je ferai en annexe un cours d'actuariat pour les nuls très simple à comprendre de tous et court mais suffisant pour comprendre la retraite par capitalisation.

Grâce à ces mathématiques de nombreux individus ont compris l'intérêt de se regrouper au sein de groupes, associations ou mutuelles et instaurer des règles qui permettent, sur la base des prévisions statistiques, d'assurer à chacun qu'il percevra des ressources sa vie durant.

La règle est simple. Ceux qui décèdent les premiers laissent leurs économies aux autres membres du groupe. Ceux qui sont encore vivants lorsqu'ils auront épuisé leurs propres économies puiseront dans celles laissés par ceux décédés les premiers.

Bien sûr tout ceci ne se fait pas comme je le décris mais ce sont les probabilités qui indiquent comment équilibrer l'administration de toutes ces économies mises en commun.

C'est le principe de l'assurance-vie. Les premières étaient les « Tontines ».

Ainsi ces mathématiques "actuarielles" permettent de transformer au moment du départ en retraite un capital économisé en une rente garantie jusqu'à son décès.

La fiabilité des probabilités étant fonction du nombre d'individus dans le groupe au départ, les assureurs ont pu regrouper des nombres très élevés d'adhérents, ce qui les a rendus indispensables.

Dès lors que l'on voit que ces dispositifs d'assurance et de mutuelle ont un caractère **collectif** et que la règle du jeu est une **répartition** d'un pot commun on parle alors tout de suite de « régime basés sur la solidarité ». C'est FAUX !

La règle applique une répartition en pourcentage ; pourcentage de décès. Mais ces probabilités s'appliquent à chaque euro investis, et ceux qui investissent (cotisent) plus, toucheront plus. Chacun continue d'économiser pour lui et lui seul et ils acquièrent des droits sur la cagnotte proportionnels à leurs dépôts. La collectivisation des sommes et la règle d'abandon des sommes

résiduelles au décès (alors qu'elles pourraient aller aux descendants) leur sont imposées par l'incertitude de la date de leur décès.

Troisième remarque : L'assurance n'est pas un acte de solidarité mais un acte de mutualisation contrainte devant un événement aléatoire (« risque » dans le jargon des assureurs)

Une règle solidaire dirait : Le pot commun est réparti entre les membres en fonction de leurs besoins et les cotisants mettent au pot en fonction de leurs moyens. Dans le système d'assurance chacun cotise en fonction de ses moyens ou souhaits mais il en tire un avantage proportionnel. Il ne le cède pas pour les besoins des autres.

QUATRIÈME REMARQUE : LES RÉGIMES DE RETRAITE QUI SONT L'OBJET DE LA RÉFORME ET DES DÉBATS QUI VONT SUIVRE RELEVENT TOUS DE L'ASSURANCE.

C'est le point le plus important de cet exposé car il démontre l'étroitesse du sujet traité par le fait qu'aucune solution SOLIDAIRE n'est étudiée alors qu'il en a existé auparavant en France (Loi du 14 juillet 1905).

C'est pourtant le terme de solidarité que reprend le Rapport en parlant de solidarité entre générations. Ce n'est pas de la solidarité entre générations mais une mutualisation forcée techniquement parlant (mathématiquement).

Le rapport et le débat qui suivra, comme les décisions qui seront adoptées cachent cette possibilité pour nous faire croire qu'il n'y a pas d'autres options possibles et que leurs solutions sont les seules envisageables.

Mensonge ou incompétence ?

Ce n'est pas parce que ces régimes sont collectifs et appliquent des règles du jeu qu'ils sont solidaires.

Au contraire ils sont terriblement individualistes et il faut dénoncer l'abus de langage des défenseurs du recours exclusif à l'assurance.

Comment les différencier ? Dans le régime solidaire les contributions sont proportionnelles à ses moyens. Mais les prestations sont fonction de ses besoins. Il est donc normal qu'une personne riche cotise beaucoup pour recevoir le cas échéant des prestations faibles. C'est le cas par exemple pour l'assurance des soins de santé qui est l'exemple du régime solidaire (malgré la médecine à deux vitesses).

Dans les régimes d'assurance où les droits à prestations sont proportionnels aux cotisations versées on ne peut plus parler de solidarité mais seulement de mutualisation. C'est le cas de l'assurance vie qui est la base de nos régimes de retraite.

La quasi-totalité des débatteurs diront que le régime par répartition Agirc-Arrco et le régime vieillesse de la Sécurité sociale sont des régimes par répartition donc relèvent de la solidarité. Faux les droits à prestations sont fonction des cotisations versées. Sous forme de points dans les régimes Agirc-Arrco ; sous forme de % du salaire moyen d'activité dans le régime de la Sécurité Sociale. Les cotisations sécu sont aussi sous forme de % du salaire. Il y a donc un lien direct entre cotisation et prestation ; de plus le pourcentage final est fonction du nombre de trimestres de cotisations versées, sinon il y a des réductions prorata-temporis. Si ça c'est pas de la capitalisation.

La solidarité évoquée se ferait entre générations du fait que ce sont les sommes versées par les cotisants qui sont réparties parmi les retraités rentiers. Sauf que les générations qui cotisent obtiennent des droits en échange. Des points de retraite qui constituent une créance des cotisants

sur le régime. Il n'y a aucun don de cotisation pour les retraités mais des prêts, les cotisants étant transformés malgré eux en banquiers.

Il est donc abusif de parler de solidarité.

On a l'habitude d'opposer les régimes par répartition aux régimes par capitalisation alors que dans les deux il y a versement individuel de cotisations qui vont alimenter un compte personnel de droits acquis. Des % de salaire moyen pour la SS, des points pour l'Agirc-Arrco et des euros pour les régimes par capitalisation.

Or ce sont tous des régimes par capitalisation ; tous fonctionnent avec une répartition entre génération ; tous sont étroitement dépendants de l'économie de la Nation. Les différences ne sont que des différences minimales dans les règles du jeu et surtout les régimes dits par répartition ont été rendus obligatoires.

Lequel est le meilleur ? Répartition ou capitalisation ? Ni l'un ni l'autre ; ils sont équivalents mais donnent des résultats différents selon les individus et les époques.

Dans une deuxième annexe technique je reprendrai ce sujet de la répartition et de la capitalisation, ainsi que de l'incidence de la démographie où tout ce qui est dit est faux ou presque. Annexe simple pour les nuls comme toujours

Cinquième remarque : un régime par point n'est pas solidaire sous le seul prétexte qu'il n'est pas exprimé en monnaie et que sa valeur à terme est indéterminée

C'est également le cas des régimes en monnaie qui ne donnent pas la valeur de la prestation au terme comme on veut le faire croire (voir annexe technique 2)

Pour en finir avec l'aspect historique, les régimes actuels sont la résultante d'une évolution des initiatives privées utilisant la solution de l'assurance. Les pouvoirs publics ne sont intervenus au fil du temps que pour les rendre obligatoires à des populations de plus en plus importantes mais toujours de travailleurs, et abonder financièrement pour combler les déficits de trésorerie lorsqu'ils sont apparus. Cette implication financière, bien que marginale au regard des cotisations versées par les travailleurs a permis à l'état de prendre une part de pouvoir et d'imposer ses volontés.

Le Rapport ment lorsqu'il explique le choix fait après guerre pour la technique abusivement qualifiée de « répartition » par une perte de confiance dans l'épargne individuelle, la raréfaction de la solidarité familiale et les progrès de l'espérance de vie.

L'évolution de l'espérance de vie a le même impact sur la capitalisation que sur la répartition (cf annexe 2). La disparition de la solidarité familiale n'a aucun effet sur la répartition ou la capitalisation, elle conduit seulement à l'utilisation de l'assurance dans les deux cas. Enfin ce n'est pas la perte de confiance dans l'épargne qui est la cause de ce choix.

La perte de pouvoir d'achat et les difficultés rencontrées durant la guerre par les ménages français ne leur avait pas permis d'épargner et ceux qui avaient une épargne l'avaient vu fondre rapidement.

Ils n'ont pas perdu confiance dans l'épargne dès lors que la cause (la guerre) avait disparu. Au contraire la relance économique virulente était source de gains importants et de possibilité d'épargne. Ce qu'il s'est passé est tout simplement que les travailleurs qui allaient partir en retraite dans les premières années d'après guerre n'avaient plus aucune épargne et n'aurait pas le temps de s'en constituer une. Soit on les laissait à leur triste sort, soit on trouvait une solution. La solution a été trouvée en utilisant les sommes que pouvaient épargner les autres actifs pour verser des prestations aux premières générations de retraités d'après guerre. C'est donc une solution mathématique qui s'imposait et non un rejet de la capitalisation.

Pour être réalisable il fallait une décision imposant que les travailleurs livrent une partie de leur capacité d'épargne (cotisation obligatoire) et qu'ils en conservent toutefois la propriété sous forme de créance (droits en points). Il s'agit plus d'une opération de crédit que de solidarité.

Une des conséquences de cette solution est qu'une fois mise en œuvre elle ne peut plus être arrêtée sauf à ce que le régime s'éteigne de lui-même faute de retraité. Ceux qui demandent donc l'arrêt de ces régimes pour les remplacer par ce qu'ils appellent de la capitalisation pure sont soit ignorants soit égoïstes.

Nous savons maintenant que nos régimes de retraite actuel, dont celui de la Sécurité Sociale qui va être réformé, ne sont pas solidaires, utilisent tous la solution de l'assurance et ne sont pas les seules solutions possibles.

Les pouvoirs publics ne sont donc jamais intervenus pour créer un vrai régime de retraite social basé sur la solidarité (sauf loi de 1905 et tentatives Gaullienne avant 1967 pour introduire un semblant de mutualisation élargie conduite par l'État).

Nos régimes de retraite sont des dispositifs d'assurance et cela est lourd de conséquences que nous allons voir. Ce sont ces conséquences qui expliquent les difficultés d'équilibre du régime contre lesquelles les réformes antérieures et présentes n'ont aucune chance de réussir.

Pire, elles annoncent l'aggravation du problème et sa fin inéluctable. Nous sommes dans une impasse.

II / Quel est le problème de nos régimes obligatoires et notamment celui de la sécurité Sociale dont l'État a pris la direction ?

Le problème qui sert de mobile à la réforme est celui qui revient périodiquement de l'équilibre du régime. C'est-à-dire faire en sorte que la somme des cotisations encaissées et celle des retraites versées soit égales.

Le point central, essentiel de ce « système d'assurance » est qu'il ne concerne que les cotisants aux régimes. En effet c'est le versement de la cotisation qui ouvre droit à un élément de retraite, que ce soit sous forme de point ou de pourcentage du salaire. Les droits sont proportionnels aux cotisations versées.

À l'origine c'était donc essentiellement les travailleurs, salariés ou non. Ceux qui ne travaillaient pas n'acquiescent pas de droit de retraite. Des cotisations ont été instaurées sur les indemnités des chômeurs et invalides mais comme ces indemnités sont elles mêmes financées par des cotisations sur les travailleurs actifs, cela revient à ne faire supporter les cotisations que par les actifs. De plus les indemnités des chômeurs sont provisoires ensuite le travailleur sans emploi n'a plus de droits nouveaux.

Même chose pour les personnes qui pourraient reprendre une activité après une rééducation mais qui ne trouvent plus d'emploi du fait de leur handicap post-invalidité.

Même chose encore pour les mères de famille qui ne trouvent pas d'emploi après leur maternité.

Les étudiants eux-mêmes qui poursuivent de longues études et éprouvent des difficultés à trouver un travail ne capitaliseront pas de droits durant toute cette période.

L'équilibre des régimes de Sécurité Sociale et complémentaires AGIRC ARRCO dépend donc, pour un plateau de la balance, des cotisations versées et donc de l'état de l'emploi en France.

Le chômage pèse donc doublement sur les régimes de retraite. D'abord parce que le nombre de cotisants dépend de l'état du marché du travail, mais aussi parce que les cotisations versées par les chômeurs sont supportées par les travailleurs actifs.

Mais la population des travailleurs actifs ne constitue pas la totalité de la population française en âge de travailler. Il y a ceux qui n'ont pas besoin de travailler et qui possèdent une part très importante des richesses ; ceux qui voudraient travailler mais ne trouvent pas d'emploi ; ceux qui travaillent mais que les employeurs ne déclarent pas et pour lesquels il n'est pas cotisé. Il y a les indépendants qui travaillent dur mais ne tirent pas de revenus décents (agriculteurs par exemple) et plus encore les conjoints et enfants de ces travailleurs indépendants qui souvent travaillent sans aucun revenu. Par contre il existe des régimes spéciaux où on peut cotiser en plus à titre volontaire. C'est-à-dire que les personnes les plus fortunées ont la possibilité d'acheter des droits retraite sans nécessité de travailler plus.

Sixième remarque : Le régime de retraite qui va être réformé ne s'occupe que des travailleurs qui peuvent cotiser et accorde des droits proportionnels à la richesse. Où est l'universalité annoncée par la réforme ? où est la solidarité ? où est l'équité ? dont se gargarisent les promoteurs de cette réforme.

Il s'agit bien de régime de RETRAITE et non de régimes VIEILLESSE. La retraite concerne les seuls travailleurs lorsqu'ils arrêtent de travailler. C'est une carotte pour les convaincre de travailler. Le régime vieillesse lui s'occuperait des ressources des gens âgées, préoccupation qui n'entre pas en ligne de compte dans la réforme et le débat à suivre.

Les faux experts de la retraite raisonnent en classant la population en 3 étapes selon l'âge

- les jeunes de la naissance à l'entrée dans la vie active,
- les actifs, après les études et jusqu'à l'âge légal de la retraite,
- les retraités.

Pour eux l'équation est simple, si la démographie diminue les cotisations dans les caisses vont baisser, et inversement si la démographie augmente. D'où des campagnes natalistes pour alimenter les retraites. En l'état actuel de l'économie leur équation est aussi simple qu'absurde.

Ce sont les cotisants et non les français qui alimentent les caisses. Si la population augmente mais que le nombre de travailleurs diminue à cause de l'érosion du bassin d'emploi alors les caisses se vident.

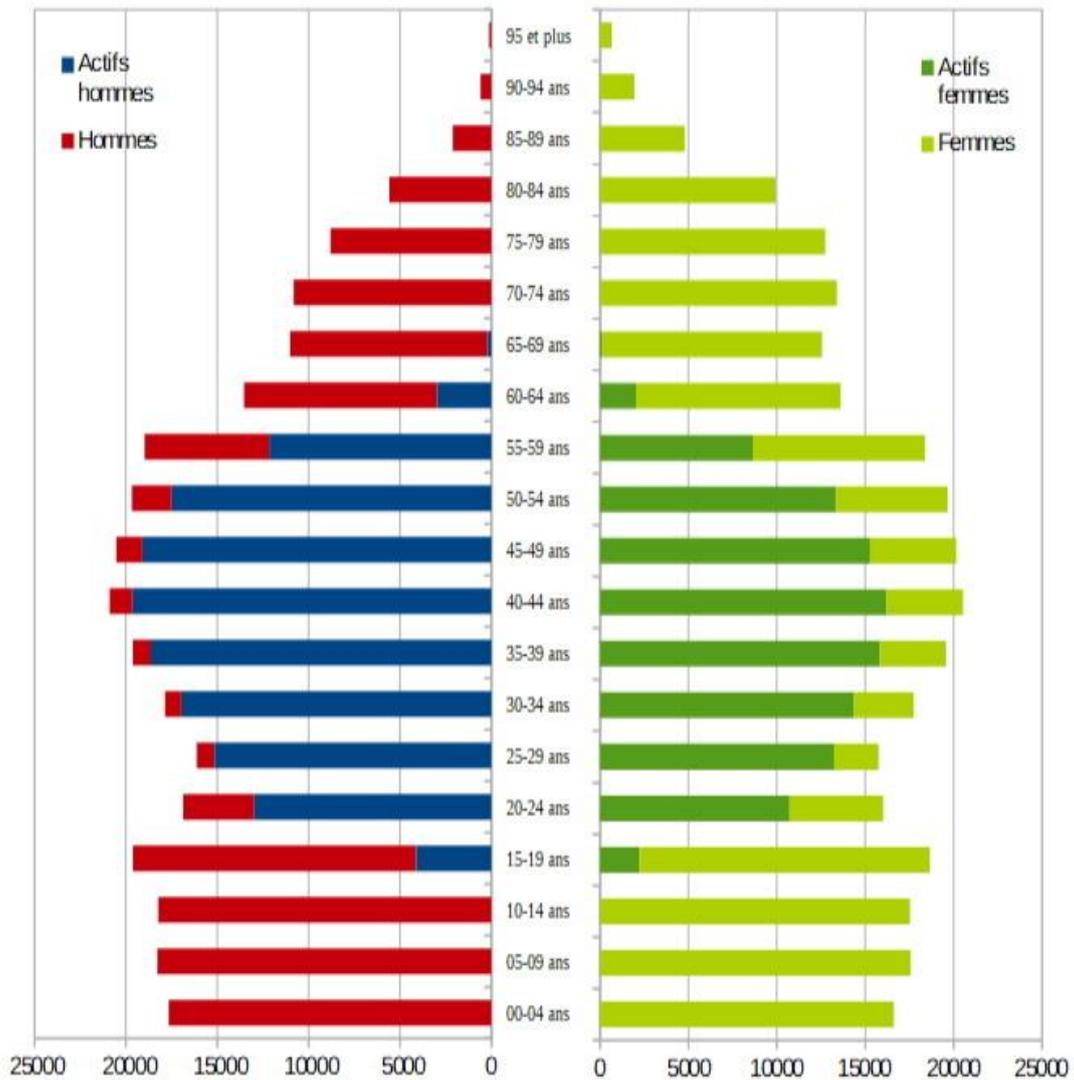
Si le nombre de travailleurs reste stable ou augmente mais que les revenus baissent, là encore les caisses se vident.

Le paramètre déterminant de l'équilibre des régimes de retraite par répartition n'est pas comme ils le disent la démographie mais le niveau de l'emploi et des rémunérations. La démographie a une incidence mais minime et surtout ses effets sont très lents. L'allongement de la durée de vie par exemple mais ce phénomène n'est absolument pas étudié et traité comme il devrait (comme presque tous les sujets auxquels s'attelle l'État).

La démographie est surtout utilisée pour reculer l'âge de départ en retraite. En décalant la barre vers le haut on réduit le nombre de retraités à un instant donné et la durée de service ; donc le montant

global des prestations. Côté cotisants cela augmentent le nombre de personnes en capacité de travailler qui ne sont pas en retraite. Ces pseudos spécialistes traduisent cela en cotisants supplémentaires ce qui est faux. **Si les travailleurs maintenus vont bien être des cotisants alors qu'ils ne l'auraient pas été sinon, il est évident qu'ils occupent alors la place d'un autre travailleur qui aurait cotisé mais ne cotisera pas.** Sans parlé des pré-retraités qui peuvent se retrouver sans retraite ni emploi. Reculer l'âge de la retraite détériore le régime chômage par manque d'emplois

Part de population active dans la pyramide des âges en 2006 -- source ICAPROS



pour les générations montantes.

Septième remarque : l'équilibre des régimes de retraite Sécu et Agirc Arrco dépend presque uniquement du bassin d'emploi et du niveau des rémunérations.

Une des plus grosses hypocrisies des politiques et faux experts est de dire qu'il faut développer l'économie

Ils prétendent qu'en développant l'économie par la croissance, cela va augmenter le nombre de travailleurs rémunérés et les rémunérations et donc les quantités de cotisations encaissées.

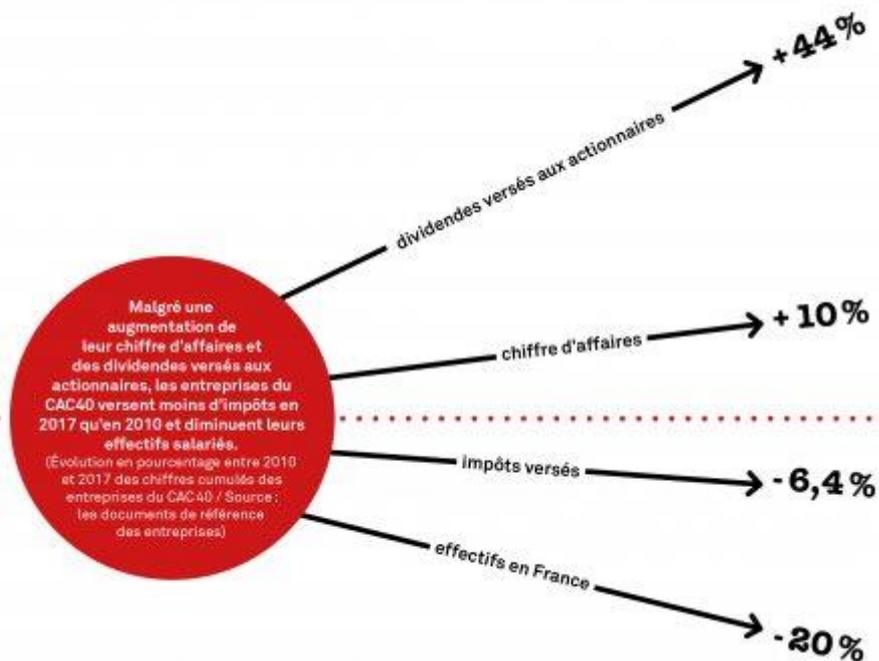
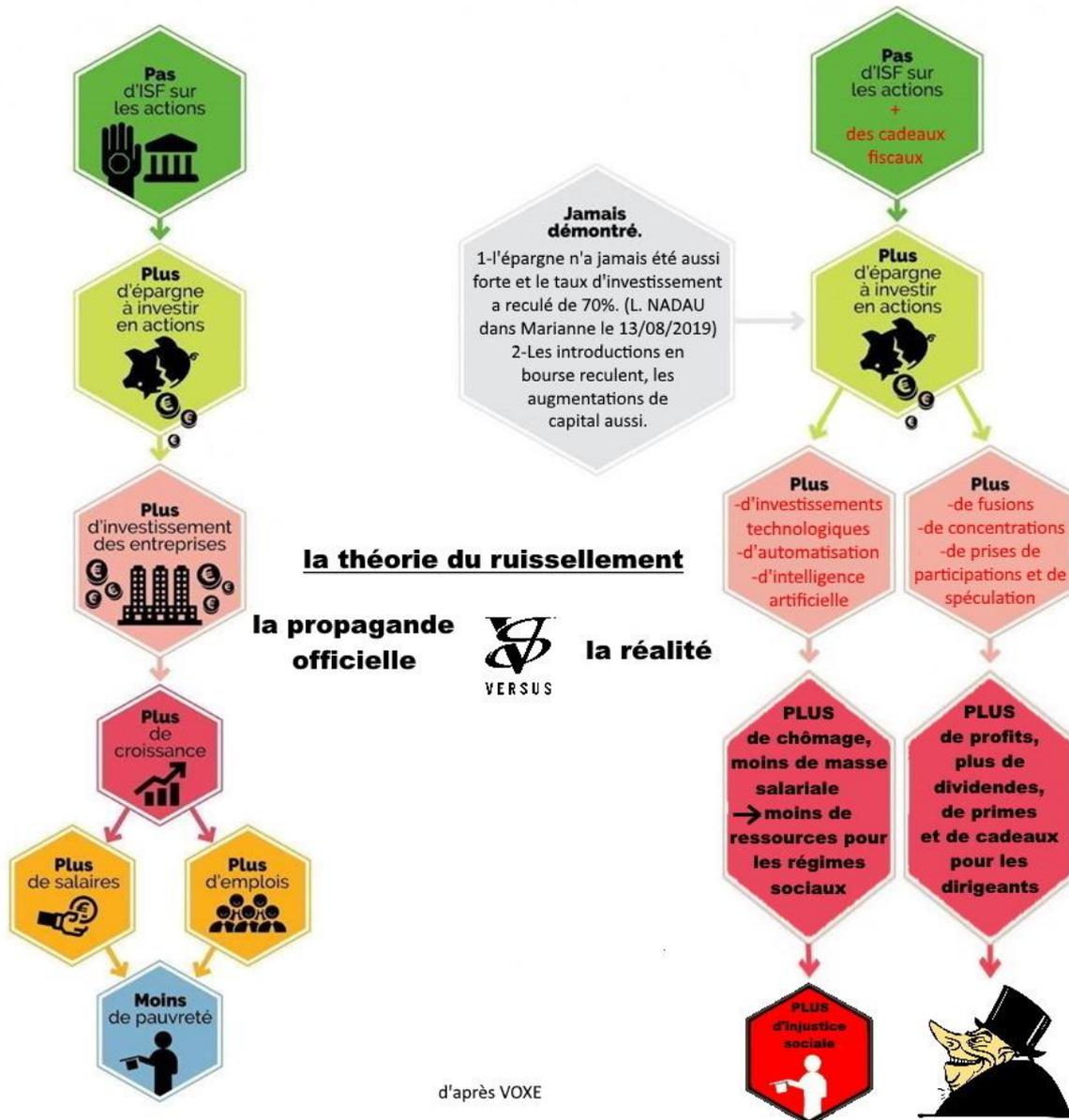
Cette même hypocrisie est utilisée pour justifier toutes les actions et dépenses de l'état engagées pour doper la croissance, et notamment toutes les subventions et privilèges fiscaux accordés aux entreprises et aux très riches pour qu'ils rapportent leur capitaux de l'étranger et au minimum les maintiennent sur le territoire.

Sauf que l'on vérifie depuis très longtemps que cela ne fonctionne pas comme cela et pas seulement du fait du détournement de ces cadeaux.

Dans le contexte de concurrence irraisonnable et violente que l'on connaît, les acteurs du marché ne savent alimenter la croissance qu'en prenant des parts de marché à coups de baisses des prix. Pour cela ils vont chercher à économiser au maximum sur leurs coûts de production en jouant sur les achats dont ils ne tiennent pas les rennes (cela dépend des fournisseurs) mais surtout sur l'organisation de la structure et sur les moyens de productions. L'investissement dans des technologies nouvelles, performantes et automatisées est donc l'objectif que rappellent régulièrement les pouvoirs publics (l'Intelligence artificielle est à la mode). Sauf qu'introduire des machines n'améliore pas l'emploi ; au contraire. Que réorganiser une entreprise pour réduire la voilure comme on dit se fait toujours à coups de charrette de licenciés.

Que le progrès technologique améliore la vie des gens en facilitant les tâches et augmente les quantités produites c'est bien...à condition que cela profite à la population. Que les gains de productivité soit redistribués sous forme de temps de travail réduit à rémunération maintenue, alors OUI ! Que l'augmentation globale de richesse soit répartie parmi la société OUI encore ! Mais ce n'est pas le cas et pour ce qui nous concerne les machines et progrès de toute sorte qui remplacent les travailleurs ne versent pas de cotisation. Il n'y a pas que les gains de productivité qui réduisent les coûts ; il y a aussi les économies sur les rémunérations et cotisations sociales.

Dire que pour rééquilibrer les régimes de retraite, mais aussi tous les autres régimes sociaux qui ne vivent que des cotisations sociales, il faut doper la croissance par des investissements toujours plus importants, est une contrevérité.



Le mensonge de la théorie du ruissellement

Huitième remarque : Doper la croissance économique comme cela se fait actuellement n'améliore pas l'équilibre des régimes sociaux dont la retraite mais le dégrade.

Le progrès profite aux classes privilégiées qui ne sont pas concernées par le problème de la retraite.

Bien sûr le champ des cotisations a été étendu à d'autres sources comme les revenus tirés des produits de la finance mais cela ne compense pas la perte de cotisations résultant de la technologie.

Dans le bilan des entreprises les actifs, immobilisés ou non, servant à la production font partie du capital qui appartient aux actionnaires.

Les actifs "humains" (rémunérations et cotisations des salariés) ne font pas partie du capital et ce sont eux qui alimentent les régimes sociaux. Les bénéficiaires réinvestis dans les actifs non humains sont détournés au profit des seuls actionnaires au détriment des travailleurs. Ils participent à l'érosion des régimes sociaux.

Comment à l'avenir la tendance pourrait-elle s'inverser puisque l'on continue de faire de la croissance du PIB l'objectif sacré ; que pour y parvenir l'État inonde de cadeaux les acteurs de l'économie pour qu'il investisse dans le progrès (avec l'incidence que l'on vient de voir du désinvestissement dans l'humain), ce qui sabordent les régimes de retraite.

Où est la solidarité ? où est l'équité ? Si on continue dans cette voie on va vers la disparition des régimes de retraite. Mais cela passera par la réduction drastique des rentes et des revalorisations versées, l'augmentation insupportable des cotisations et le recul toujours plus loin de l'âge de départ en retraite, puisque ce sont les seuls 3 paramètres sur lesquels l'État veut intervenir.

Neuvième remarque : l'équilibre des régimes de retraite est dépendant principalement de l'état du bassin d'emploi et des niveaux de rémunération, eux-mêmes dépendant de la situation économique,

Mais la façon dont l'économie est conduite conduit au contraire à la destruction des régimes sociaux.

Pertes d'emplois (rigueur budgétaire, investissement dans les technologies nouvelles destructrices d'emplois et de cotisations, réductions des cotisations sociales à titre de cadeaux, détournement des richesses supplémentaires vers les classes non participantes aux régimes sociaux ou très peu, ...)

Les régimes par capitalisation sont différents en ce qu'ils ne dépendent pas du bassin de l'emploi, ni du niveau des salaires, sauf que cela joue sur leur capacité à financer leurs propres cotisations. Ils dépendent aussi de la tenue de l'économie de ce fait mais leur fragilité est beaucoup plus grande car ils s'appuient exclusivement sur la sphère financière et principalement spéculative pour ce qui est des fonds de pensions. L'expérience des subprimes en est la preuve.

La réforme qui veut faire de la Sécurité sociale un régime par points en euros ne change rien. Le nombre de points étant proportionnel aux montants des cotisations, donc aux rémunérations

perçues, tout comme les droits en % accumulés sur la même période et calculés sur les mêmes rémunérations. Il s'agit d'une simple opération de change de % en euros. Les détenteurs de points croiront avoir une garantie du fait de l'expression des droits en euros. Ils auront le sentiment de connaître à tout moment leur retraite finale. En fait la rente au terme dépendra des revalorisations qui constitueront la plus grosse part de la pension versée. Or tant pour les pourcentages que pour les points en euros les revalorisations dépendront de l'évolution du régime et notamment des salaires. Et si la garantie de revalorisation sur la base de l'évolution moyenne des salaires n'est plus tenable et bien on changera la règle et figurera les revalorisations.

CONCLUSION :

Le régime vieillesse de la Sécurité Sociale est un régime s'appliquant aux seuls travailleurs ; il n'a rien d'universel.

C'est un amalgame de dispositifs d'assurance construits à partir d'initiatives privée et dans lequel l'État s'est immiscé pour en prendre le contrôle.

Il a tous les inconvénients des dispositifs d'assurance et surtout c'est une démarche individuelle de type capitalisation. Il y a mutualisation mais pas solidarité.

L'État ne se préoccupe pas du besoin social d'assurer des ressources aux personnes vieillissantes (sauf minima vieillesse très bas) mais seulement de contrôler un système qui préserve les classes privilégiées.

Les paramètres de taux de cotisations, de niveau des pensions et leur revalorisation, et d'âge de départ en retraite sont propres au dispositif d'assurance. Ce ne sont pas les paramètres que l'État devrait retenir.

Le traitement séparé des 3 régimes sociaux ne peut pas être efficace. Il sert de leurre et permet de ne pas sortir de l'impasse. Chaque déséquilibre justifiant des mesures à l'avantage des classes privilégiées et chaque réforme entraînant comme dans les vases communicants un déséquilibre des autres régimes pour justifier de nouvelles réformes. C'est une œuvre de destruction des régimes sociaux. Volontaire ou par incompetence ?

Telle que prévue la réforme ne peut conduire qu'à un nouvel échec sous forme de persistance du déséquilibre justifiant de nouvelles réformes destructives.

III – Les bonnes solutions

La préoccupation de l'État doit être de s'occuper des ressources des concitoyens âgés et non de préserver le détournement de richesse au profit des classes privilégiées.

Le rôle de l'État, qui doit être le reflet de la volonté du peuple, est d'assurer à tous nos concitoyens des ressources suffisantes pour vivre décemment, quelle que soit leur situation (jeunes, étudiants, chômeurs, malades et invalides, personnes âgées).

La contrepartie à ce droit est de participer à la hauteur de ses capacités à l'effort de production des richesses nécessaires (écarter les oisifs volontaires qui voudraient vivre aux dépens des autres) la situation de chômage n'est pas exclusive lorsqu'elle est involontaire. Dans ce cas c'est à l'état de pourvoir aux emplois (cf traitement du problème du chômage).

Dès lors le financement des régimes sociaux doit être alimenté par la richesse nationale qui résulte en particulier de l'effort des concitoyens.

C'est le financement qui doit être, juste, équitable et universel et redonner confiance dans le travail comme le souhaite le Président actuel.

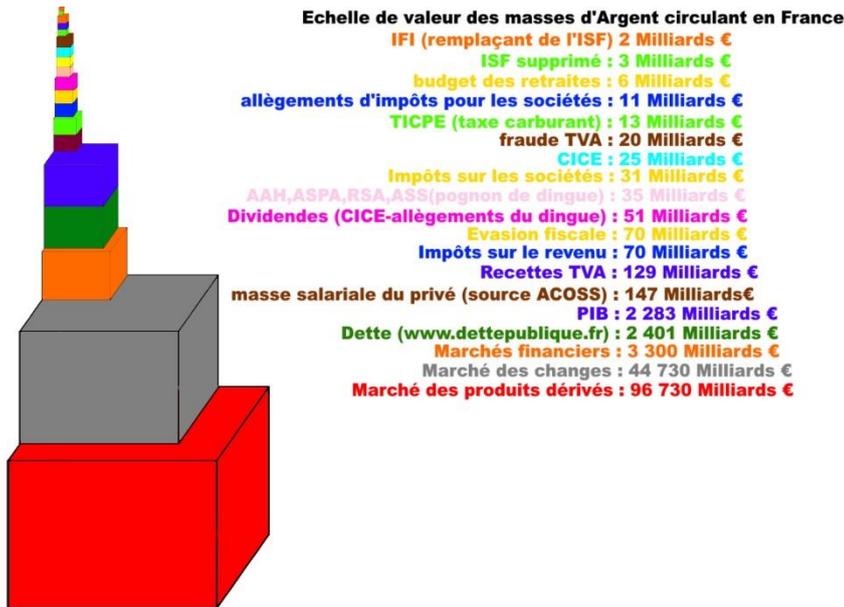
Il comprendra pour partie un financement sur les bénéfices des entreprises, bénéfiques qui seront accrus du fait du progrès technologique mais seront redistribués à tous les acteurs de l'économie ; pas seulement les propriétaires du capital. Ça pour la justice.

Pour la solidarité et l'équité c'est l'impôt sur la richesse qui sera retenu. Par richesse j'entends les revenus et le patrimoine. Les taux de prélèvement sur le patrimoine ou capital sera défini pour correspondre à une "valeur de jouissance" du capital comme il existe une "valeur locative" d'un immeuble. Ce prélèvement sur patrimoine donnera certainement lieu à de nombreuses et fortes résistances car il s'attaque à la notion de propriété ; il sera donc judicieux de commencer par l'impôt seul.

Onzième remarque : La solution se trouve dans un régime complémentaire vieillesse juste et satisfaisant en montant, financé de façon équitable et solidaire par l'impôt. Idem pour les autres régimes sociaux.

IV - Pour quelles raisons le financement par l'impôt est plus juste et efficace que le financement par des cotisations ?

1. Si le montant des pensions est défini en proportion du montant des cotisations versées, alors nous sommes en capitalisation (euros, points, %,...). Dans ce cas les personnes ayant eu des aléas de carrière en paient les conséquences ; c'est la double peine.
Cela concerne, les personnes qui ont été malades, celles qui ont eu des difficultés à trouver des emplois (l'assurance chômage ne compensent pas tout et pas longtemps), ceux qui poursuivent des études longues non rémunérées, les mères de famille, les personnes handicapées de naissance ou par suite d'accident, etc.
C'est le règne de l'individualisme ; il n'y a pas de solidarité.
2. Si le montant de la pension est défini selon des règles choisies par la société et donc indépendant des cotisations versées, alors les cotisations ressemblent à une forme d'impôt ou de taxe proportionnelle aux revenus.
Le régime de retraite sera financé pour l'essentiel par les revenus du travail ; et pour très peu par les revenus des placements mobiliers et moins encore par l'état (2%).



. revenus du travail : 559 milliards d'€ pour le secteur privé + 197 milliards pour le secteur public (Etat, départements, communes, administrations autres,...), soit une assiette totale de revenus d'environ 756 milliards,

. Richesse produite dans l'année de 2 283 milliards (PIB).

La source de financement sera donc les revenus d'activité, et ceux-ci ne représentent qu'une petite partie de la richesse produite par l'activité économique ; environ 33% seulement.

Le total des cotisations sociales (salariales + patronales) est de 356 milliards.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est dit, le progrès technologique, et l'intelligence artificielle ne créent pas des emplois. Au contraire ils se substituent aux emplois et le travail « mécanique » sous toutes ses formes transforme le travail humain en capital.

Il en résulte que la part de la richesse revenant aux travailleurs se réduit toujours plus avec le progrès.

Les cotisations sont assises sur les seuls revenus d'activité donc une faible part seulement de la richesse économique nationale ; et une part qui ne fera que se réduire tant que les règles de redistribution de la richesse ne seront pas changées.

Donc l'accroissement de la richesse nationale ne garantit absolument pas l'augmentation des ressources pour les régimes sociaux. Au contraire même puisque le progrès réduit le bassin d'emplois et le niveau des salaires du fait de la concurrence qui existe entre le travail humain et le travail non humain.

En finançant les régimes sociaux par un impôt (impôt, taxe, contribution, etc.) les ressources seront plus importantes et les régimes plus aisés à piloter. Il y aura une véritable solidarité et l'équilibre sera garanti par l'activité économique dans son ensemble, donc plus stable.

Et il ne faudrait pas oublier les montants faramineux de l'évasion fiscale à récupérer et les flux non moins faramineux de la sphère spéculative de la finance.

Ce qui est un problème récurrent, l'équilibre des régimes sociaux prévoyance et retraite, ne devrait être qu'une formalité ; d'un poids à peine perceptible.

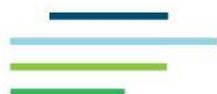


Tableau de l'équilibre budgétaire de l'État pour 2018 (art. 57 de la loi de finances initiale pour 2018)

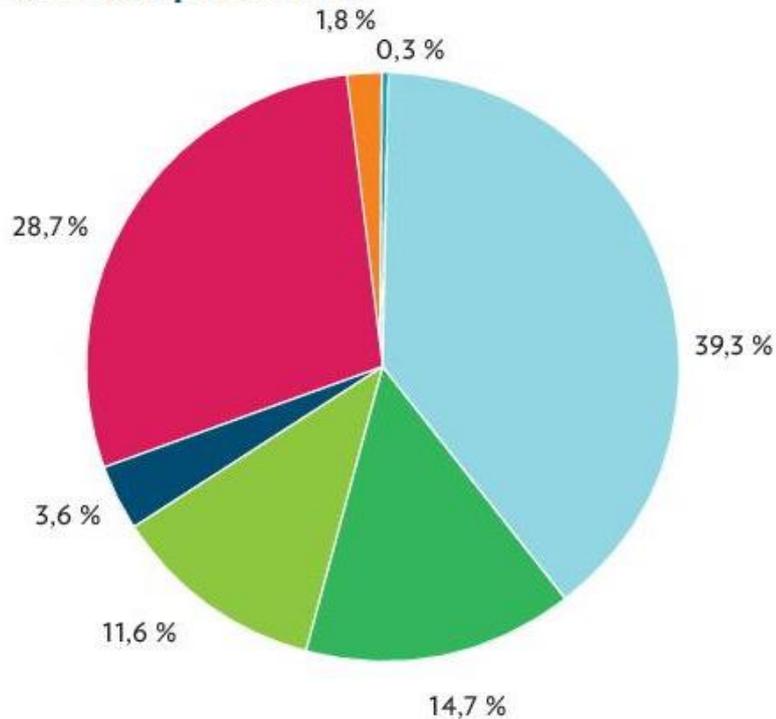
en millions €

BUDGET GÉNÉRAL	
RESSOURCES	
Recettes fiscales brutes	406 573
À déduire : Remboursements et dégrèvements	119 967
Total des recettes fiscales nettes [*]	286 605
Recettes non fiscales	
Recettes résultant de fonds de concours	3 332
À déduire : Prélèvements au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	60 259
Total des ressources nettes du budget général (A)	242 910
CHARGES	
Dépenses relatives aux missions	446 248
Dépenses correspondant aux fonds de concours	3 332
À déduire : Remboursements et dégrèvements	119 967
Total des charges nettes du budget général (B) [*]	329 612
SOLDE DU BUDGET GÉNÉRAL (C=A-B)	- 86 702
BUDGETS ANNEXES	
Ressources (y compris fonds de concours)	2 370
Dépenses (y compris sur fonds de concours)	2 362
Solde des budgets annexes (D)	8
COMPTES SPÉCIAUX	
RESSOURCES	
Ressources affectées (aux comptes d'affectation spéciale)	77 662
Remboursements des prêts et avances (comptes de concours financiers)	128 225
Excédent net des comptes de commerce et des comptes d'opérations monétaires	107
Ressources totales des comptes spéciaux (E)	205 994
CHARGES	
Dépenses relatives aux missions des comptes d'affectation spéciale	75 581
Dépenses relatives aux missions des comptes de concours financiers	129 392
Charges des comptes spéciaux (F)	204 973
Solde des comptes spéciaux (G = E-F)	1 021
SOLDE DU BUDGET DE L'ÉTAT (C+D+G)	- 85 673

[*] Le montant est arrondi au million d'euros, ce qui explique qu'il n'est pas égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

Sur 406 milliards d'euros de recettes potentielles, 120 milliards de niches fiscales ne sont pas versés.
Puis sur ce qui reste 41,2 milliards de charges de la dette seront remboursés

Analyse par nature des charges budgétaires de l'État pour 2018 *



- Titre 1 : Dotations des pouvoirs publics (1,0)
- Titre 2 : Dépenses de personnel (139,8)
- Titre 3 : Dépenses de fonctionnement (52,2)
- Titre 4 : Charges de la dette de l'État (41,2)
- Titre 5 : Dépenses d'investissement (12,9)
- Titre 6 : Dépenses d'intervention (101,9)
- Titre 7 : Dépenses d'opérations financières (6,4)



Évaluation des recettes perçues par l'État en 2019

(art. 98 de la loi de finances initiale pour 2019)

en millions €

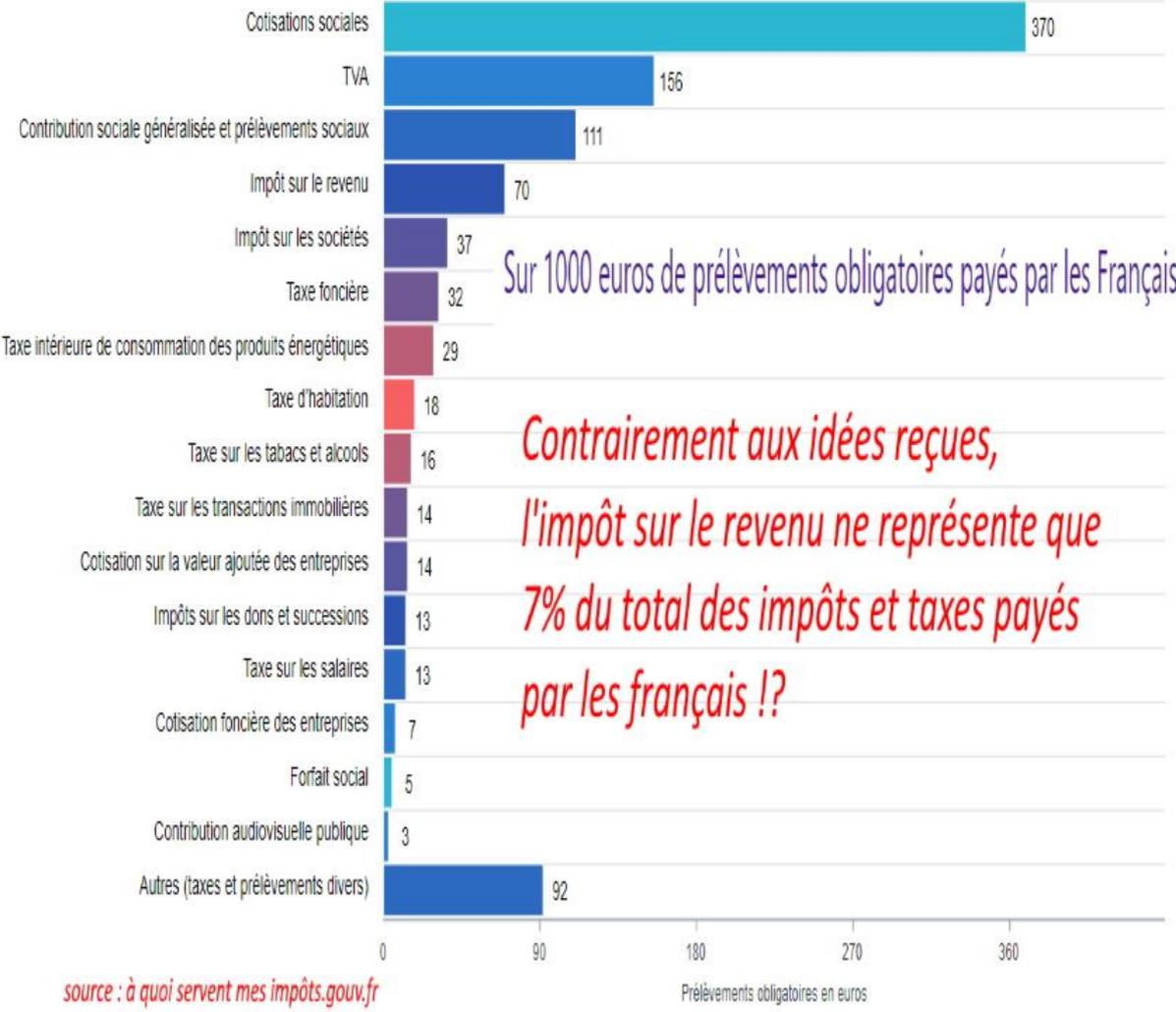
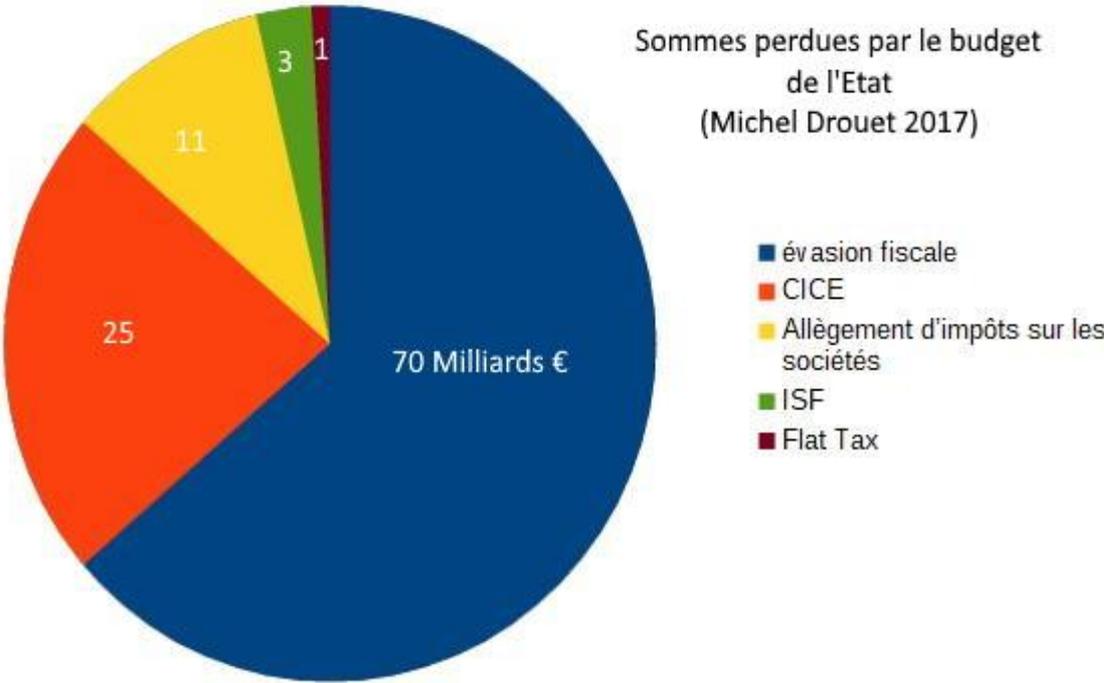
RECETTES FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)	
Impôt sur le revenu (produit net)	70 426
Impôt sur les sociétés (produit net)	31 445
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13 145
Taxe sur la valeur ajoutée (produit net)	129 182
Autres contributions fiscales	29 334
Total des recettes fiscales nettes (A)	273 532
RECETTES NON FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)	
Dividendes et recettes assimilées	6 243
Produits du domaine de l'État	663
Produits de la vente de biens et services	1 314
Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	488
Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	1 377
Divers	2 402
Total des recettes non fiscales (B)	12 487
RECETTES NETTES AVANT PRÉLÈVEMENTS (A+B)	286 019
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT	
<i>Prélèvements au profit des collectivités territoriales</i>	40 575
<i>Prélèvements au profit de l'Union européenne</i>	21 443
Total des prélèvements sur recettes (C)	62 018
FONDS DE CONCOURS (D)	5 337
TOTAL DES RECETTES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL (A+B-C+D)	229 338
BUDGETS ANNEXES (y compris fonds de concours)	2 352
COMPTES SPÉCIAUX	209 142

Recettes de l'Etat



ici l'impôt sur le revenu représente près de 25 % des recettes de l'état...

Sommes perdues par le budget de l'Etat
(Michel Drouet 2017)



source : à quoi servent mes impôts.gouv.fr

où sont passées les cotisations sociales dans les recettes de l'état ?



Crédits de paiement ouverts par mission en 2019 *

(art. 99, 100 et 101 de la loi de finances initiale pour 2019)

en millions €

MISSIONS DU BUDGET GÉNÉRAL	
Action et transformation publiques	312
Action extérieure de l'État	2 873
Administration générale et territoriale de l'État	2 836
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	2 922
Aide publique au développement	3 078
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 302
Cohésion des territoires	16 390
Conseil et contrôle de l'État	681
Crédits non répartis	177
Culture	2 930
Défense	44 354
Direction de l'action du Gouvernement	1 326
Écologie, développement et mobilité durables	12 166
Économie	1 940
Engagements financiers de l'État	42 471
Enseignement scolaire	72 760
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	10 442
Immigration, asile et intégration	1 688
Investissements d'avenir	1 050
Justice	9 057
Médias, livre et industries culturelles	579
Outre-mer	2 576
Pouvoirs publics	991
Recherche et enseignement supérieur	28 147
Régimes sociaux et de retraite	6 284
Relations avec les collectivités territoriales	3 439
Remboursements et dégrèvements	135 883
Santé	1 421
Sécurité	20 135
Solidarité, insertion et égalité des chances	23 899
Sport, jeunesse et vie associative	990
Travail et emploi	12 451
Total pour le budget général (A)	468 550

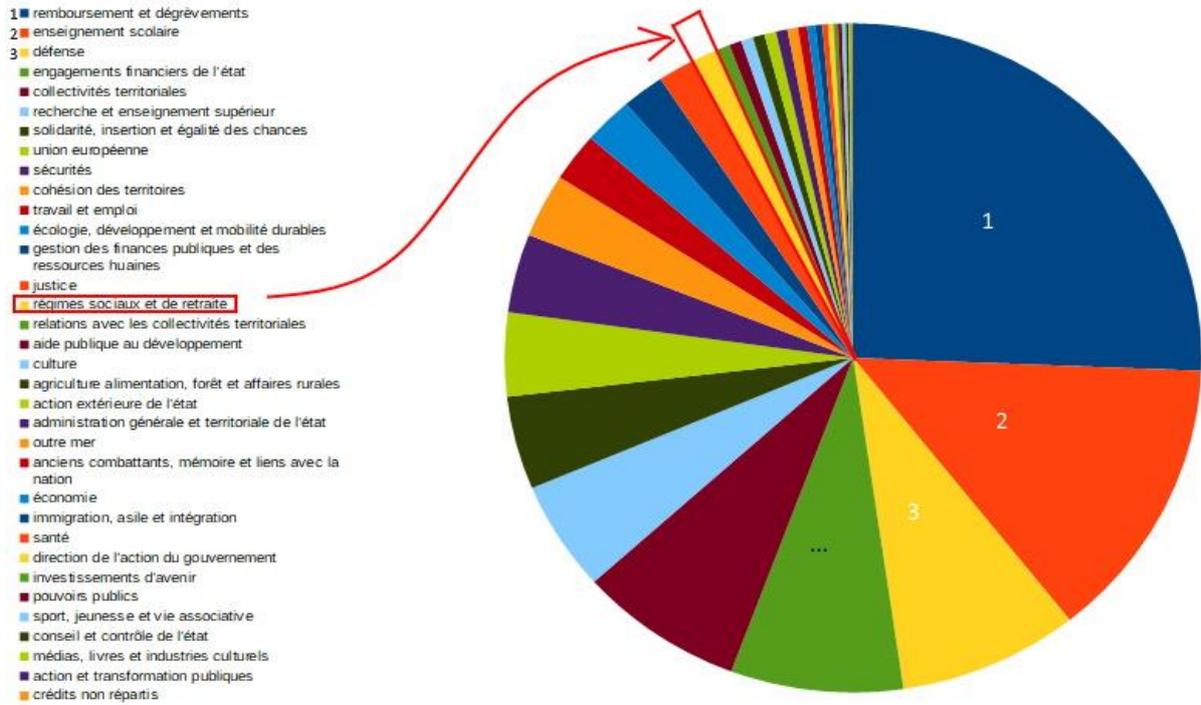
Ici les « engagements financiers de l'état » sont les charges de la dette et une partie du remboursement du capital.

L'intervention financière de l'état sur les régimes sociaux est de 6 284 millions, soit 6,284 milliards d'euros. Cela ne représente que 1,5% des prestations sociales. Le reste est supporté exclusivement par les cotisants du régime, c'est-à-dire principalement par les travailleurs.

1,5% de participation aux régimes ont suffi à l'état pour s'arroger le pouvoir de décider de tout.

redistribution des finances de l'état

source <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr>



Annexes :

cours d'actuariat vie-retraite pour les nuls

Répartition- capitalisation économie et démographie